RÈGLEMENT CONCOURS SESAME 2027

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 2
2. LES ÉCOLES OU PROGRAMMES 2
3. CONDITIONS D'ADMISSION 3
4. CONDITIONS FINANCIÈRES 4
5. PROCÉDURE D'INSCRIPTION 5
   5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES 5
   5.2. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES 5
6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS 6
   6.1. LES ÉPREUVES DU CONCOURS 6
   6.2. ÉPREUVES ÉCRITES 6
   6.3. NOTE DE DOSSIER 8
   6.4. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER 8
   6.5. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES 9
      6.5.1. PRÉREQUIS AU PASSAGE DES ÉPREUVES 9
      6.5.2. PRÉSENCE – PONCTUALITÉ 9
      6.5.3. FORMALITÉS 10
      6.5.4. PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES 10
      6.5.5. ENREGISTREMENT DES RÉPONSES ET SOUMISSION DES COPIES 10
      6.5.6. DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS 10
      6.5.7. RÉCLAMATION 11
   6.6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES 11
   6.7. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES 12
   6.8. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT 12
7. CAS DE FORCE MAJEURE ET ANNULATION D'ÉPREUVES 13
8. INTÉGRATION 14
9. PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP 14
10. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES 14
11. COPYRIGHT 14
12. RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE 15

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Concours SESAME est une banque d'épreuves communes à 15 programmes de 13 grandes écoles de commerce et de management international, délivrant toutes un diplôme visé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace à Bac+4 ou Bac+5. Les programmes proposés sont fortement orientés autour du développement international des entreprises et du management multiculturel.

2. LES ÉCOLES OU PROGRAMMES

Diplômes visés Bac+4 (niveau 6 et grade de Licence)

- ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)
- Global BBA – emlyon business school (Lyon)
- Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)
- Global BBA – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
- International BBA – GEM Alpine Business School (Grenoble – Paris-Pantin)
- International BBA – KEDGE Business School (Marseille – Paris)

Diplômes visés Bac+5 (niveau 7 et/ou grade de Master)

- EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)
- Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)
- Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business (Paris-Nanterre–Nantes–Montpellier)
- Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris-Clichy – Oxford)
- Programme Grande Ecole – EM Strasbourg (Strasbourg)
- Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris-Courbevoie – Lyon)
- Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
- TEMA – NEOMA Business School (Reims – Rouen-Mont Saint Aignan – Paris)

Chaque année, les établissements membres de SESAME communiquent au ministère le nombre de places ouvertes par leurs programmes dans SESAME. Le ministère fait ensuite connaître aux candidats par publication sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace :

- la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (formations de commerce et de gestion) ;
- la liste des diplômes de ces établissements conférant à leurs titulaires le grade de Licence ou de Master ;
- le nombre de places ouvertes dans les différentes voies d'admission, dont le Concours SESAME.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Le Concours SESAME est ouvert aux élèves de terminale et aux bacheliers (ou équivalent international) souhaitant intégrer une première année postbac de grande école de management. Les titulaires du baccalauréat français uniquement ne peuvent être recrutés dans les programmes ouverts au Concours SESAME par une autre voie d'admission, à l'exception d'une admission en « rentrée décalée »[1].

Les candidats titulaires (ou futurs titulaires) d'un équivalent international du baccalauréat français sont invités à privilégier la voie d'admission internationale proposée par les écoles.

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des voies d'admission proposées par chaque établissement/programme.

L'admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du baccalauréat (ou diplôme reconnu équivalent). En cas d'échec au baccalauréat, le candidat perd le bénéfice de son admission.

Au moment de l'inscription au concours, le candidat est seul responsable des informations fournies.

L'autorisation de participer plus d'une fois aux épreuves du concours d'entrée en 1ère année varie selon les écoles ou programmes :

- Aucune limitation :
  - Global BBA – SKEMA Business School
  - Programme Grande École – EDC Paris Business School
  - Programme Grande École – EM Normandie
  - Programme Grande École – EM Strasbourg
  - Programme Grande École – IPAG Business School

- 2 présentations maximum :
  - ESSEC Global BBA – ESSEC Business School
  - Global BBA – emlyon business school
  - Global BBA – NEOMA Business School
  - International BBA – GEM Alpine Business School
  - Programme Grande École – ESCE International Business School
  - Programme Grande École – Paris School of Business
  - TEMA – NEOMA Business School

- 3 présentations maximum :
  - International BBA – KEDGE Business School
  - EBP International – KEDGE Business School
  - Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business

Il n'y a pas de limite d'âge pour présenter le Concours SESAME.
Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité.

[1] L'admission en « rentrée décalée » d'une année n dans une école n'est pas ouverte aux candidats ayant participé au Concours SESAME durant l'année n-1 pour cette école.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Il est possible de candidater à plusieurs écoles, programmes ou parcours/tracks/campus. Les droits d'inscription au Concours SESAME s'élèvent à 315 € (sans restriction du nombre de programmes ou parcours/tracks/campus choisis). Ils sont à régler dès l'inscription par carte bancaire sur la plateforme nationale Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription doit être effectué avant la confirmation du vœu sur Parcoursup.

Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription à prepaSESAME de 150 €, ce montant est remboursé sur la carte bancaire utilisée pour le paiement des droits d'inscription au Concours SESAME. Ce remboursement est automatique sous réserve que le candidat utilise un compte unique SESAME commun à la plateforme prepaSESAME et son espace réservé mySESAME.

En cas de désistement reçu par SESAME (par e-mail à info@concours-sesame.net ou courrier LRAR) avant la date limite de confirmation des vœux dans Parcoursup, le remboursement des droits d'inscription au Concours SESAME est effectué dans les 30 jours qui suivent la date limite de validation des vœux, sous réserve que le candidat n'ait pas participé aux épreuves écrites.

Après le délai légal de rétractation de 14 jours calendaires suivant le paiement des droits d'inscription au concours sur Parcoursup, une retenue de 100 € est systématiquement appliquée pour tout remboursement au titre des frais de gestion de dossier.

Le remboursement est fait par virement ; le candidat doit fournir à SESAME le RIB du compte à créditer.

En cas de désistement reçu hors délai, la totalité du montant des droits d'inscription reste acquise à SESAME sauf cas de force majeure et en cas de motif légitime et impérieux, justificatifs à l'appui (ex : certificat médical ou convocation à une épreuve) fournis au plus tard une semaine après la date des épreuves écrites – cachet de la poste faisant foi.

Les candidats boursiers de l'année scolaire ou universitaire en cours (2026/2027) bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'inscription au Concours SESAME suivi d'un remboursement intégral en cas d'intégration. Dans ce cas, le candidat doit l'indiquer lors de son inscription sur Parcoursup, puis, si la bourse n'est pas validée par Parcoursup, déposer sur son espace réservé mySESAME au plus tard à la date de clôture des inscriptions :

- pour les candidats élèves de classe terminale (bourse nationale de second degré) : notification d'attribution, reconduction ou octroi pour l'année scolaire du passage du concours ou attestation d'attribution datant de moins de 3 mois délivrée par le lycée ou le Rectorat ;
- pour les candidats de l'enseignement supérieur : attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire du passage du concours délivrée par le Crous (dossier social étudiant actualisé).

Les attestations de bourse provisoires ou conditionnelles ne sont pas acceptées. La présentation a posteriori d'un justificatif de bourse pour l'année en cours n'ouvre droit à aucun remboursement.

Est automatiquement considéré comme démissionnaire et n'est pas autorisé à passer les épreuves :

- le candidat n'ayant pas réglé l'intégralité des droits d'inscription ;
- le candidat s'étant déclaré comme boursier et n'ayant pas fourni son avis définitif de bourse au plus tard à la date de clôture des inscriptions sur Parcoursup ;
- le candidat dont le justificatif de bourse n'a pas été validé et n'ayant pas procédé dans les délais au règlement des droits d'inscription exigibles pour les candidats non-boursiers.

5. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES

Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription sur Parcoursup engagent sa responsabilité. Les informations d'état civil doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée lors de l'identification sur la plateforme des épreuves. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Concours SESAME, la non-restitution des droits d'inscription et la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Le candidat est seul responsable de s'assurer qu'il répond aux conditions d'admission décrites ci-dessus.

L'inscription au Concours SESAME et le paiement des droits d'inscription s'effectuent exclusivement sur la plateforme Parcoursup à la suite de laquelle le candidat doit créer son espace réservé mySESAME (https://mysesame.concours-sesame.net). Cet espace permet au candidat de compléter son inscription, d'obtenir un récapitulatif de son inscription au Concours SESAME, d'accéder à sa convocation, de se connecter à la plateforme des épreuves, de consulter le détail des notes obtenues, et, de manière plus générale, de consulter son dossier à chaque étape du concours.

Le candidat doit obligatoirement maîtriser la langue française et présenter deux langues étrangères au Concours SESAME, dont l'anglais. Il devra choisir lors de son inscription sur Parcoursup une deuxième langue étrangère : allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais ou russe.

L'inscription définitive au Concours SESAME est subordonnée au paiement intégral des droits d'inscription et à la confirmation du vœu dans Parcoursup. Les inscriptions hors délais ne pourront pas être prises en compte.

Toute modification de coordonnées doit obligatoirement être communiquée au Concours SESAME par mail à info@concours-sesame.net.

Le candidat doit également consulter régulièrement sa boîte mail et son espace réservé mySESAME pour se tenir informé du déroulement du concours. Internet et le mail constituent les moyens utilisés par le Concours SESAME pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence.

L'éligibilité au parcours Talents de l'emlyon est conditionnée au dépôt de pièces justificatives sur l'espace réservé mySESAME pour validation par l'école.

5.2. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

Le candidat doit indiquer son éligibilité à un temps supplémentaire ou à un aménagement des épreuves lors de son inscription sur Parcoursup.
La demande est recevable jusqu'à 2 semaines avant la date des épreuves écrites. Conformément aux dispositions règlementaires (Circulaire n° 2015-127 du 3-8-2015 du MENESR), le candidat doit déposer sur son espace réservé mySESAME l'avis médical en cours de validité délivré par la MDPH ou la CDAPH de son académie au plus tard 2 semaines avant la première épreuve.

Seuls les aménagements compatibles avec les épreuves du Concours peuvent être accordés au candidat.

6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS

6.1. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites sont communes à toutes les écoles, programmes et parcours/tracks/campus. Les notes seront utilisées pour calculer le résultat pour chacune des candidatures, en fonction des coefficients appliqués (cf. § 6.4 et 6.7).

Pour chacune des candidatures, l'admissibilité aux épreuves orales est déterminée par un total de points, une moyenne et un classement. Le jury d'admissibilité de l'école fixe une barre d'admissibilité. Les candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à cette barre ne sont pas admissibles aux épreuves orales.

Afin d'éviter la rupture d'égalité de traitement des candidats, SESAME se réserve le droit de modifier les modalités de passage et de calcul des résultats écrits et/ou oraux (cf. § 7).

6.2. ÉPREUVES ÉCRITES

Ces épreuves sont communes aux écoles adhérant à la banque d'épreuves SESAME et se déroulent simultanément en France et à l'étranger, au domicile du candidat, au format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat et des recommandations de la CNIL.

Pour le Concours SESAME 2027, les épreuves écrites se dérouleront le mercredi 7 avril 2027.

Les écoles appliquent chacune leurs coefficients spécifiques aux épreuves.

Le Concours SESAME comporte plusieurs types d'épreuves écrites que tous les candidats doivent obligatoirement passer.

À l'exception de l'épreuve d'analyse documentaire, le retour en arrière par question n'est pas possible.

Ces épreuves sont organisées en trois séquences :

- Séquence 1 – « Comprendre »
  - Compétences digitales (20 minutes)
    20 questions sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.
  - Enjeux contemporains (30 minutes)
    40 questions sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.
  - Mathématiques (40 minutes)
    20 exercices (25 questions) sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

- Séquence 2 – « Communiquer »
  - Français (30 minutes)
    40 questions sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.
  - Anglais (30 minutes)
    40 questions sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.
  - Deuxième langue (30 minutes)
    40 questions sous forme de QCU[2].
    Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

- Séquence 3 – « Analyser »
  - Analyse documentaire (2 heures)
    Le candidat dispose d'un ensemble de documents portant sur une problématique commune et doit répondre à 20 questions : de repérage, d'analyse et de synthèse.
    Pour chaque question, de 4 à 6 réponses sont proposées.
    Pour les questions de repérage et de synthèse, sous forme de QCU[2], une seule réponse est correcte.
    Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.
    Pour chaque question d'analyse, sous forme de QCM[3], plusieurs réponses sont attendues. Le nombre total de points de la question est réparti équitablement sur chacune des réponses attendues ; au moins une mauvaise proposition sélectionnée ou absence de réponse = 0 point.

---

[2] QCU : Question à choix unique
[3] QCM : Question à choix multiple

6.3. NOTE DE DOSSIER

Une note de dossier complète les notes obtenues aux épreuves écrites.
Elle est calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français et de mathématiques, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités déjà obtenues, des notes de première (3 trimestres ou 2 semestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres ou 1er semestre), et des éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup.
Pour les candidats bacheliers, cette note est calculée sur la base des notes obtenues au baccalauréat et la mention éventuellement obtenue.

Le candidat doit s'assurer que son dossier académique sur Parcoursup est complet (il devra déposer une copie de ses bulletins de notes s'il fait lui-même la saisie des notes).
Tout dossier incomplet sera sanctionné.

6.4. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER

	Compétences digitales	Enjeux contemporains	Mathématiques	Français	Anglais	Deuxième langue	Analyse documentaire	Dossier
Bac+4								
Global BBA – emlyon business school	5	6	10	7	8	5	9	25
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	5	5	14	7	7	5	10	25
International BBA – GEM Alpine Business School	6	5	8	6	10	5	10	15
International BBA – KEDGE Business School	8 (1)	12 (1)	9 (1)	6 (1)	12 (1)	10* (1)	11 (1)	6*
Global BBA – NEOMA Business School	3	5	10	5	15	4	8	20
Global BBA – SKEMA Business School	5	5	10	2	10	2*	10	8
Bac+5								
Programme Grande École – EDC Paris Business School - French track	8	8	7	6	12	7*	9	18*
Programme Grande École – EDC Paris Business School - International track	8	8	7	6	12 (2)	7*	9	18*
Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business	5	5	9	5	11	5	10	12*
Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business - International track	5	5	9	5	11 (3)	5	10	12*
Programme Grande École – EM Normandie	7	7	9	7	10	4*	10	20*
Programme Grande École – EM Normandie - tracks anglophone	7	7	9	7	10 (2)	4*	10	20*
Programme Grande École – EM Strasbourg	7	8	8	7	7	5*	8	10
Programme Grande École – ESCE International Business School - Management international, innovation et IA	5	10	5	5	20	10	10	10*
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	7	6	7	7	10	3	10	20*
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	7	6	7	5	12	3	10	20*
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	7	6	10	7	12	5	10	20*
EBP International – KEDGE Business School	7 (1)	10 (1)	8 (1)	5 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)	6*
TEMA – NEOMA Business School	15	8	6	6	6	4	10	5
Programme Grande École – Paris School of Business	4	8	6	6	7	5*	9	10

Cas particuliers :

* : Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).
(1) Une note de 0/20 est éliminatoire.
(2) Une note inférieure ou égale à 10/20 est éliminatoire.
(3) Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

6.5. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES

6.5.1. PRÉREQUIS AU PASSAGE DES ÉPREUVES

Le candidat devra avoir, au plus tard le 2 avril 2027 :

- Le matériel opérationnel :
  - *Ordinateur de type PC (Windows versions Windows 10 et supérieur) ou Mac (versions macOS 12 et supérieur)*
  - *Mémoire RAM minimum de 4 Go*
  - *500 Mo d'espace disponible sur disque dur*
  - *Webcam*
  - *Microphone*
  - *Connexion internet*
- Créé son espace réservé mySESAME.
- Installé la dernière version du navigateur Google Chrome.
- Installé l'extension THEIA pour le navigateur Google Chrome.
- Procédé à son identification à l'aide de l'original d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) en cours de validité, ou périmée depuis moins de 5 ans.
- Réalisé toutes les étapes de configuration, identification et soumission d'une copie lors du dispositif préalable aux épreuves écrites, d'une durée de 2 heures maximum.
  Ces étapes ne peuvent être faites par une autre personne que le candidat et doivent être réalisées sur le même ordinateur que le jour des épreuves écrites.

Le non-respect de ces prérequis entraînera l'impossibilité de passer les épreuves.

6.5.2. PRÉSENCE – PONCTUALITÉ

Les épreuves se déroulent en simultané, où que le candidat soit dans le monde (heure de Paris).
Les heures de convocation sont prévues pour permettre au candidat de se mettre en place avant le début des épreuves. Ces heures sont impératives.
Le candidat doit passer l'intégralité des épreuves auxquelles il est convoqué.

Le Concours SESAME ne saurait être tenu pour responsable si le candidat victime d'un dysfonctionnement de son ordinateur ne peut pas poursuivre sa composition jusqu'à la fin des épreuves écrites. En cas de difficulté technique imputable au candidat, le Concours SESAME se dégage de toute responsabilité sur le dysfonctionnement rencontré par le candidat. Toutefois, dans une telle situation, le Concours SESAME s'efforcera dans la limite de ses moyens de trouver une solution alternative d'évaluation (sous réserve que le candidat ait respecté les prérequis au passage des épreuves).
Les candidats qui ont subi un dysfonctionnement pendant leurs épreuves peuvent solliciter le Concours SESAME et faire parvenir leur demande au plus tard *le jour des épreuves à 23h59 heure de Paris.* Cette demande devra être argumentée et les candidats devront fournir tous les documents qu'ils jugeront utiles pour appuyer leur demande.
L'absence du candidat à l'une des épreuves écrites, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination au concours.
La direction du Concours SESAME se réserve le droit d'exclure du concours tout candidat se présentant après le début des épreuves.

6.5.3. FORMALITÉS

Le jour des épreuves, le candidat devra être installé seul, dans une pièce isolée, muni d'un unique ordinateur personnel disposant d'une connexion internet, sur un espace de travail dégagé de tout document à l'exception d'une pièce d'identité.
Tout autre matériel est interdit (calculatrice, brouillon, stylo, dictionnaire, téléphone portable, montre connectée, lunettes connectées, casque, deuxième écran, etc.), sa présence et/ou son utilisation est passible de sanctions. Pour l'épreuve de mathématiques, le candidat aura accès à la calculatrice intégrée à la plateforme d'épreuves. L'utilisation d'une calculatrice personnelle est assimilée à une fraude et sanctionnée comme telle.

6.5.4. PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES

Il n'est pas possible de faire de pause pendant une épreuve, quelle que soit sa durée. Des pauses sont prévues entre chaque épreuve.

6.5.5. ENREGISTREMENT DES RÉPONSES ET SOUMISSION DES COPIES

Les épreuves se déroulant en ligne, le candidat doit enregistrer chacune de ses réponses. Le candidat ne peut passer à la question suivante qu'après avoir enregistré sa réponse.
Lorsqu'il a terminé son épreuve, le candidat doit soumettre sa copie pour que celle-ci soit corrigée. La soumission d'une copie est définitive.

6.5.6. DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS

Durant le déroulement de l'épreuve, il est interdit au candidat de communiquer par quel que moyen ce soit et avec qui que ce soit, quelle qu'en soit la raison, à l'exception du support technique. Il doit garder constamment une attitude correcte et ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le déroulement de l'épreuve.

Afin de maîtriser les risques de fraude, la tenue vestimentaire du candidat doit permettre de voir l'intégralité de son visage durant toute la durée des épreuves. Le candidat qui se présenterait avec une tenue ne permettant pas de contrôler son identité et de vérifier qu'il ne dissimule pas d'écouteurs sera éliminé.

Une fois l'épreuve lancée, le candidat n'est pas autorisé à accéder à des ressources externes à l'épreuve (ressources personnelles à disposition sur l'ordinateur, navigation internet externe, livres, documents, etc.). Les sorties ou tentatives de sorties de l'épreuve sont tracées par l'application, et donnent lieu à une sanction.

De façon plus générale, le non-respect du règlement, la fraude, et la tentative de fraude sont passibles de sanctions.

L'instruction du cas sera conduite par la commission de discipline. Les sanctions applicables sont :
- Le retrait de points à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'enregistrement de la note zéro à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'exclusion du Concours SESAME pendant 5 ans,
- L'exclusion définitive du concours,
- Le signalement de la fraude aux services Examens et Concours du ministère.

La sanction, quelle qu'elle soit, pourra être prononcée après la publication des résultats d'admissibilité (mais avant la publication des résultats définitifs sur Parcoursup).

6.5.7. RÉCLAMATION

Demande de vérification : toute demande de vérification des notes fait l'objet d'une vérification technique (calcul du total des notes obtenues aux différentes parties de l'épreuve et exactitude du report de la note).

Contestation de décision : pour contester une décision du jury d'une école, le candidat doit adresser sa requête au Président du jury de l'école concernée. Les jurys sont souverains et les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de reports de notes. Les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

6.6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, les candidats admissibles sont appelés à passer des épreuves orales.

Ces épreuves se déroulent en présentiel pour les candidats qui résident en France – hors Corse et Outremer – (ou distanciel si la situation sanitaire l'exige) ou à distance pour ceux qui résident Outremer, en Corse ou à l'étranger. Le campus de passage des épreuves orales n'a pas d'incidence sur les résultats d'admission.

L'absence ou la non-présentation du candidat aux épreuves orales, à l'entretien individuel ou à l'épreuve de langue, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination à l'admission de cette école.

À l'exception de la prise de rendez-vous, centralisée sur l'espace réservé mySESAME du candidat, les épreuves orales sont organisées séparément par chacune des écoles.

Les épreuves à passer, leurs durées, leurs modalités et leurs coefficients sont différents d'une école à l'autre. Le candidat doit se renseigner auprès de chaque école sur les spécificités des épreuves et sur les caractéristiques de leur cursus.

Ces épreuves se composent d'un entretien – individuel et/ou collectif (présentation, motivation, réflexion sur un sujet, etc.) – et éventuellement d'une épreuve d'anglais.

Les candidats doivent se présenter devant le jury dans une tenue correcte, rendant notamment visible l'intégralité de leur visage.

Les téléphones portables, montres connectées, lunettes connectées ou tout autre moyen de communication, doivent être éteints pendant toute la durée des épreuves et dans l'enceinte du centre de convocation. Le règlement intérieur de l'école s'applique au candidat. Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves.

Pour les candidats passant leurs épreuves orales en distanciel, les dispositions de l'article 6.5.6 s'appliquent.

Ces épreuves sont organisées par les écoles membres de SESAME selon le calendrier publié chaque année au moment de la convocation aux épreuves orales sur l'espace réservé mySESAME du candidat.

6.7. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES

	Entretien	Anglais
Bac+4		
Global BBA – emlyon business school	15	10
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	17	5
International BBA – GEM Alpine Business School	25	10
International BBA – KEDGE Business School	21	21
Global BBA – NEOMA Business School	15	15
Global BBA – SKEMA Business School	40	10
Bac+5		
Programme Grande École – EDC Paris Business School	50	-
Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business	38	12
Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business - International track	38	12 (1)
Programme Grande École – EM Normandie	50	-
Programme Grande École – EM Strasbourg	35	10
Programme Grande École – ESCE International Business School	35	-
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	25	25
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	25	25
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	20	20
EBP International – KEDGE Business School	25	15
TEMA – NEOMA Business School	30	10
Programme Grande École – Paris School of Business	50	-

Cas particuliers :

(1) Note éliminatoire si inférieure à 10/20.

6.8. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

À l'issue des épreuves orales, SESAME effectue un classement académique combinant les notes des épreuves écrites, la note de dossier et des épreuves orales en appliquant les coefficients propres à chaque programme. Le jury d'admission de l'école fixe une barre de classement. Les candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à la barre fixée ne sont pas classés.

Parcoursup établit ensuite l'ordre d'appel tenant compte du taux de boursiers pour certaines formations (établissements EESPIG).

Les résultats d'admission sont publiés sur Parcoursup et le détail des notes sur l'espace réservé mySESAME du candidat. Celles-ci sont disponibles jusqu'à la fin de la session (31 août de l'année du concours).

Pour les tracks anglophones de l'ESSEC, une note moyenne en anglais (écrit + oral) minimale est requise pour être classé (cette moyenne est établie chaque année par le jury d'admission).

7. CAS DE FORCE MAJEURE ET ANNULATION D'ÉPREUVES

En cas d'annulation des épreuves écrites et/ou orales, décidée en Assemblée Générale Extraordinaire de SESAME, ou par décision ministérielle, les modalités de sélection des candidats au Concours SESAME peuvent changer.

L'admission se fait en deux temps :

1- Évaluation du dossier du candidat par SESAME si les épreuves écrites sont annulées :

- Pour les élèves de terminale : une note de dossier calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français et de mathématiques, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités déjà obtenues, des notes de première (3 trimestres ou 2 semestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres ou 1er semestre), et des éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup.
- Pour les bacheliers en réorientation : notes du baccalauréat, notes anticipées du baccalauréat de français et de mathématiques, mention éventuelle.

2- Évaluation des candidats par chacune des formations SESAME si les épreuves orales sont annulées :
Examen approfondi du dossier de chaque candidat par des jurys d'admission à partir de pondérations de notes propres à chaque formation et sur la base des éléments disponibles sur Parcoursup :

- bulletins de notes et appréciations des professeurs ;
- éléments qualitatifs de la fiche Avenir ;
- lettre de motivation ;
- activités et centres d'intérêts (Expériences d'encadrement ou d'animation, Engagement citoyen et bénévolat, Expériences professionnelles et stages et Pratiques sportives et culturelles).

À l'issue de ce deuxième examen du dossier, SESAME effectue un classement combinant les notes des deux évaluations coefficientées sur 100.

	1ère évaluation	2nde évaluation
Bac+4		
Global BBA – emlyon business school	75	25
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	78	22
International BBA – GEM Alpine Business School	65	35
International BBA – KEDGE Business School	58	42
Global BBA – NEOMA Business School	70	30
Global BBA – SKEMA Business School	50	50
Bac+5		
Programme Grande École – EDC Paris Business School	50	50
Programme Grande École – EMLV – De Vinci School of Business	50	50
Programme Grande École – EM Normandie	50	50
Programme Grande École – EM Strasbourg	55	45
Programme Grande École – ESCE International Business School	65	35
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	50	50
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	50	50
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	60	40
EBP International – KEDGE Business School	60	40
TEMA – NEOMA Business School	60	40
Programme Grande École – Paris School of Business	50	50

Les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup.

8. INTÉGRATION

À l'issue du concours, le candidat se conforme à la procédure Parcoursup pour ses choix d'intégration.
Les résultats au Concours SESAME d'une année ne sont valides que pour la rentrée universitaire qui suit et sont conditionnés à l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.
Le candidat peut demander à bénéficier d'une année de césure lors de son inscription sur Parcoursup, demande soumise à l'acceptation par l'école lors de son inscription administrative dans l'école.

9. PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, la phase complémentaire permet à des candidats, entre la mi-juin et la mi-septembre, de formuler de nouveaux vœux et d'accepter des propositions dans des formations qui ont encore des places disponibles. Cette phase s'adresse en priorité à des candidats qui n'ont pas reçu de proposition en phase principale. Le candidat ne peut formuler un vœu sur une formation pour laquelle il a déjà candidaté en phase principale.
Le nombre de vœux en phase complémentaire est limité (1 vœu en phase complémentaire = 1 sous-vœu de la phase principale).
Pour valider son inscription en phase complémentaire, le candidat doit payer des droits d'inscription d'un montant de 50 euros – quel que soit le nombre de formations SESAME choisies (par carte bancaire sur Parcoursup).
L'étude de la candidature se fait directement par l'école et consiste en l'examen du dossier du candidat à partir des informations disponibles sur Parcoursup et, le cas échéant, d'épreuves orales.

10. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

SESAME est attaché au respect et à la protection des données personnelles. SESAME s'engage à définir et appliquer les mesures adéquates afin de garantir la sécurité du traitement des données personnelles des candidats.
La saisie des données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription au Concours SESAME est obligatoire. Ces données personnelles sont nécessaires aux traitements de gestion des inscriptions et de suivi des candidatures. Elles sont conservées durant la durée du concours, puis pendant 5 ans.
Les données personnelles de surveillance en ligne (vidéo, photos, audio) sont conservées 2 mois à l'issue des épreuves écrites.
Conformément au RGPD et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement de leurs données personnelles.
Pour plus de détails : https://mysesame.concours-sesame.net, rubrique « politique de confidentialité ».

11. COPYRIGHT

À l'exception des documents sourcés, les textes, illustrations et tous les éléments composant ce document et les sujets du Concours SESAME sont la propriété exclusive de l'association SESAME Banque d'Épreuves. Ils sont protégés par le droit d'auteur, et ce pour le monde entier.
Toute reproduction, représentation, communication, exploitation, diffusion, adaptation ou copie, par quelque procédé et sous quelque forme que ce soit, même partielle, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de l'association SESAME Banque d'Épreuves, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
La violation de ces dispositions expose le contrevenant et toutes personnes responsables à des actions judiciaires en contrefaçon ; sanctionnées civilement et pénalement.

12. RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE

Tous propos diffamatoires, portant atteinte à la probité ou à la réputation du Concours SESAME, des personnels en charge de l'organiser, ou de ses écoles, mis en ligne sur des réseaux sociaux publics, pourront faire l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.